

# L'ENVOL

BULLETIN D'INFORMATION  
Automne 2014



ASSOCIATION DES  
EMPLOYÉS RETRAITÉS  
DE LA VILLE DE LAVAL

## LA

*À lire en pages 4 à 6*



## TRANQUILLE

Fiers de notre passé et forts de notre expérience

## Mot du président



Jean-Guy Lagacé

### **Chers collègues retraités,**

Dans le cadre de notre tournoi de golf, qui s'est tenu le 16 juin dernier au club de golf de la Vallée de Sainte-Adèle, 126 golfeurs ont pris part à ce rendez-vous estival annuel. Au nom des membres du conseil d'administration, je remercie l'organisateur Louis-Albert St-Pierre et son équipe de bénévoles pour l'excellent travail. Mission accomplie et soyez des nôtres pour l'édition 2015.

Tous les deux ans, votre association a pour objectif d'offrir à ses membres une nouvelle édition du répertoire des membres de l'AERVL. Originellement, le Bureau du régime des rentes défrayait les coûts d'impression et de montage dudit répertoire, suivi il y a quelques années du Service de la vie communautaire, de la culture

et des communications qui en avait même refait l'image graphique et la mise en page. Toutefois, pour l'édition 2014, la Ville de Laval s'est retirée du projet. Votre association n'a eu d'autre choix que de se tourner vers la recherche d'un partenaire pour en défrayer les coûts. À cet effet, je remercie notre nouveau partenaire, les Complexes funéraires Yves Légaré, pour leur soutien qui nous permet finalement de vous offrir le répertoire 2014 des membres de l'AERVL.

Pour la saison d'activités qui débute cet automne, les responsables sont toujours à la recherche de participants pour **le badminton** (Lorraine Whalen, au 450 434-4666),

**les quilles** (Madeleine Contant, au 450 622-7088 ou Jacques Champagne, au 450 622-3095),

**l'aquaforme** (André Ferland, au 450 625-0515) et

**le curling** (Serge Toutant, au 450 963-2362).

Amicalement !  
Jean-Guy Lagacé

*Nous vous demandons de nous informer de tout changement d'adresse le plus rapidement possible afin de garder contact. Ne pas oublier également d'en aviser le Régime des rentes de la Ville de Laval. Le formulaire est disponible sur notre site Internet au : [www.aervl.com](http://www.aervl.com) et dans l'Envol.*

## Aux 4 vents

### **Bienvenue**

**Ginette Babin**, col blanc  
**Linda Bédard**, cadre  
**Jean-Claude Béland**, cadre  
**Michel Bervaldi**, pompier  
**Daniel Blanchette**, policier  
**Suzanne Boisvert**, policier  
**Marie Boulet**, cadre  
**Christiane Breault**, Alliance  
**Pierre Chabot**, policier  
**Mario Champagne**, policier  
**Claude Coupal**, col blanc  
**Sylvain de Beaumont**, officier de police  
**Lucie de Chantal**, col blanc  
**Pierre Dakkak**, col blanc  
**Pierre Dépatie**, cadre  
**Marie-France Déry**, col blanc  
**Richard Gobeil**, col bleu  
**Gina Guay**, policière  
**Marc Goupil**, col bleu  
**Alain Landry**, col blanc  
**Josée Lecavalier**, col blanc  
**Linda Legault**, col blanc  
**Gilles Lemire**, cadre  
**Michel Mathieu**, col blanc

**Alice Paris**, col blanc  
**Sylvie Pilon**, policière  
**Lison Robitaille**, col blanc  
**Michel St-Amour**, officier incendie  
**Pierre Tremblay**, col bleu  
**Gaston Turmel**, col bleu  
**Gaétan Vandal**, direction générale

### **Décès**

**André Beauchamp**, policier  
**Bernard Lauzon**, col blanc  
**Jacques Pellerin**, col blanc

<http://www.aervl.com>

ACCUEIL L'ASSOCIATION LES ACTUALITÉS INFORMATIONS LIENS UTILES NOUS JOINDRE

## L'ENVOL

Publié par l'Association des employés retraités de la Ville de Laval

Téléphone : (450) 661-3394

3235, boul. Saint-Martin Est, bur. 214, Laval, QC H7E 5G8 internet : <http://www.aervl.com> Courriel : [aervl@videotron.ca](mailto:aervl@videotron.ca)



Denis Bertrand

### **Broche à foin inc.**

C'est le nom que devrait porter le gouvernement du Québec, dont l'incompétence en matière de régime de retraite atteint des niveaux rarement vus dans les économies développées.

Le projet de loi 3 est officiellement destiné à régler les problèmes des régimes de retraite. Il n'en est rien, c'est un exercice de propagande dont le but est de faire plaisir à certains roitelets municipaux. L'impact concernant les retraités peut sembler anodin si l'on se limite à lire l'article 8.1 du projet de loi qui se lit comme suit : « *l'indexation des rentes des retraités au 31 décembre 2013 peut être suspendue si l'organisme municipal le décide* ». **Cependant cette suspension de l'indexation représente une perte de 25 % de la valeur de la rente si l'indexation autrement payable se chiffre à 1,5 % par année pendant 15 ans. Nous serons à la merci d'une décision de l'administration municipale en la matière.**

Attardons-nous un instant à l'aspect éthique de la rupture des conventions collectives résultant d'une suspension de l'indexation qui n'est rien d'autre qu'une rupture de contrat. Sauf erreur de ma part et sans émettre un avis juridique à ce sujet, lorsque deux parties ayant la capacité de contracter en arrivent à une entente signée, celle-ci ne peut être modifiée sans l'accord de ces mêmes parties. Tel que le faisait mention monsieur Gérard Vincent dans l'édition du 30 août du Devoir, depuis 40 ans le gouvernement du Québec maintient que le contrat de production d'électricité des chutes Churchill est légal même s'il défavorise largement la province de Terre-Neuve et il ne veut en aucune façon le modifier. Nos conventions collectives et nos recueils de conditions de travail ne défavorisent pas l'employeur d'une telle façon, mais cela n'empêchent pas le gouvernement de renier ces textes, sommes-nous en présence d'un cas de deux poids, deux mesures?

Maintenant que dire aux 1131 retraités et bénéficiaires ayant pris leur retraite avant le 1er janvier 2007, moment où le régime de retraite était capitalisé à 99,2 %? La détérioration de la situation financière des régimes de retraite a deux causes : les

rendements de l'année 2008 et le renforcement des hypothèses actuarielles par l'actuaire-conseil du Comité de retraite. Aucun de ces deux éléments ne résulte de la volonté des participants et il ne faut pas perdre de vue qu'en matière de rendement, la situation est en voie de se corriger à moyen terme. Le projet de loi 3 est donc aussi utile qu'avoir une jambe dans le plâtre pour faire du ski alpin.

Revenons à l'équité, selon le nombre de participants au 31 décembre 2012 et l'état du déficit au 31 décembre 2013, le déficit par individu pour notre régime de retraite est d'environ 58 500 \$. Ce chiffre per capita s'établit, selon un reportage du journaliste Mathieu Boivin de COGECO nouvelles, à 854 000 \$ pour chaque juge participant du régime de retraite des juges du Québec, à 370 000 \$ pour chaque député participant au régime de retraite des députés de l'Assemblée nationale et à 344 000 \$ pour chaque policier participant au régime de retraite de la Sureté du Québec. Pourtant, aucun de ces trois régimes, à la charge des mêmes contribuables que les régimes municipaux, ne fait l'objet de modifications par le gouvernement. Deux poids, deux mesures ?

Le ministre Moreau a mentionné que les participants n'ont pas fourni de pistes de solutions pour diminuer le coût des régimes de retraite. Il détient pourtant une solution simple en ce domaine. Le manuel de la comptabilité municipale a été modifié vers la fin des années 1990 ou le début des années 2000 pour changer le coût des régimes de retraite en calculant la dépense comptable, celle qui détermine le compte de taxe, différemment de la dépense actuarielle. Ceci fait en sorte que pour les années 2011 et 2012 la dépense inscrite par la Ville et donc incluse dans les comptes de taxes, s'élève à 112 millions alors qu'une somme de moins de 74 millions a été versée à la caisse de retraite pour ces mêmes années. L'utilisation des anciennes méthodes comptables aurait sans doute réduit le coût taxable des régimes de retraite de 34 %, une économie non négligeable.

### **Le baromètre de notre régime de retraite**

Afin que la discussion concernant le sort des régimes de retraite se poursuive à partir d'éléments sérieux et non l'habituelle démagogie de nos politiciens, j'ai mis à jour le baromètre de notre régime de retraite en date du 31 août 2014. En utilisant la même méthodologie que précédemment, j'ai élaboré une estimation du taux de capitalisation à partir des informations publiques de notre régime de retraite. Selon ces calculs, notre taux de capitalisation s'établissait environ à 85,4 % au 31 août 2014 comparativement au taux de 68,8 % au 31 décembre 2012.

En utilisant la moyenne des rendements du dernier trimestre des 5 dernières années et en supposant un rendement de 0 % en septembre 2014, j'ai projeté la situation au 31 décembre 2014, elle s'établirait donc à 88,3 %. N'importe quel individu doté d'un minimum d'honnêteté intellectuelle constaterait que la situation, bien que sérieuse, n'est pas le désastre souhaité par nos chers politiciens. Leur devise devrait être « **Le mensonge n'est un vice que quand il fait du mal; c'est une très grande vertu quand il fait du bien. Soyez donc plus vertueux que jamais. Il faut mentir comme le diable, non pas timidement, non pas pour un temps, mais hardiment et pour toujours.** » (Voltaire : lettre à Thiriot du 21 octobre 1736). Je n'aurais jamais cru que nos politiciens lisaient de tels classiques, ils semblent cependant en maîtriser parfaitement l'application puisqu'ils mentent pour notre bien.

## Histoire d'ici



Claude Lavoie

### **La Révolution tranquille**

En 1960, un vent de renouveau souffle sur toute la planète. L'Homme se lance à la conquête de l'espace (1957, Spoutnik!. Gagarine, premier humain dans l'espace, 1961) les États colonisés réclament leur indépendance et, en Occident, émerge une puissante contre-culture qui ébranle les traditions et l'ordre établi. Le Québec n'échappe pas à cette tendance qui met un terme au long règne de Maurice Le Noblet-Duplessis, président et fondateur de l'Union nationale. Cette période est qualifiée de « Grande noirceur ».



Alors que s'éveille l'identité nationale québécoise, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent en faveur du changement. Car comment accéder à son plein épanouissement culturel et social si l'on ne possède pas la maîtrise de ses destinées ? En juin 1960, Jean Lesage et son « équipe du tonnerre » sont portés au pouvoir sur un vaste programme de réformes : État, économie, éducation, santé, sécurité sociale, affirmation linguistique, place des femmes, ouverture au monde... tout est encore à faire. En moins d'une décennie, de 1960 à 1970, le Québec vit une véritable révolution : la Révolution tranquille qui transforme le rôle de l'État, le système d'éducation, le système social, la culture et la langue et l'économie. Voyons ce que je me rappelle de ma vie avant la « Révolution tranquille »

### **L'omniprésence de l'Église et de la religion dans nos vies**

Enfant, je me rappelle que le curé passait de porte en porte pour collecter la dîme. Je sentais le malaise de ma mère qui ne pouvait donner

que quelques sous. Une famille de douze enfants nécessite des revenus qui n'étaient pas toujours présents; mais il fallait payer la dîme. Le curé en profitait également pour conseiller ma mère sur divers sujets. C'était toujours une visite stressante.

J'ai longtemps pensé que c'était l'Église qui avait inventé les « Air miles. En allant à la messe un certain nombre consécutif de premier vendredi du mois, on accumulait des indulgences partielles ou plénières pour aller rapidement au ciel en abrégant le passage au purgatoire. J'assistais donc régulièrement à la messe, aux cérémonies religieuses telles le Mois de Marie, la Fête du Sacré-Cœur, les Rogations, etc... J'ai bien ri lorsque j'ai appris que les Vêpres du dimanche soir, cérémonie à laquelle assistaient majoritairement les enfants et les ecclésiastiques, permettaient aux parents de se retrouver seuls, une heure ou deux. À l'époque, les prêtres présidaient les cérémonies en latin. Je ne comprenais rien et à la longue je répondais machinalement à ce qu'il fallait dire avec la tête dans les nuages.

À l'église, les garçons devaient s'installer du côté de Saint-Joseph, à droite. Une bonne sœur de Sainte-Croix veillait à nous indiquer notre place à moins que l'on soit accompagné de nos parents. Puis on se levait, s'agenouillait et s'assoit au signal sonore donné. Ça ne veut pas dire qu'à l'adolescence, on ne zieutait pas du côté des filles et vice versa.

À l'école élémentaire, l'enseignement religieux était incorporé à toutes les matières. Régulièrement, toute la classe se rendait à l'église située à proximité pour aller se confesser. Il fallait réfléchir vite pour se découvrir un ou deux péchés. On nous disait que « la chair est faible » et il n'était pas question de faire autrement que les autres.

Dans la semaine, à dix-neuf heures; c'était le chapelet en famille. Le Cardinal Paul-Émile Léger récitait le chapelet et il n'était pas question de ne pas y assister. Imaginez, lorsqu'on jouait au baseball dans la cour et que le pointage indiquait 3 points à l'équipe adverse et 2 pour nous. On se trouvait au bâton avec deux hommes sur les buts. Mon père ouvrait le châssis et disait : « C'est le chapelet ». Immédiatement, il fallait arrêter la partie et aller se mettre à genoux autour de papa et maman avant que commence le Cardinal Léger. Notre frustration demeurait discrète car on avait droit à la parole de l'apôtre Mathieu (16,26) : « Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme ».

Vers l'âge de seize ans, je décide d'assister à la messe à partir du jubé. Je me sens devenir un homme et je crois qu'en m'éloignant du banc de la famille, je montrerai à quel point je deviens autonome. Oui, à l'époque, on pouvait payer pour un banc réservé à l'usage des membres de notre famille. Assis au dernier banc du jubé, j'observe les fidèles qui s'y trouvent, majoritairement des hommes. Je suis bien fier d'être là lorsque qu'un individu passablement grassouillet assis à côté de moi se met à ronfler avec un niveau de décibel élevé. Je n'avais pas désiré autant d'attention et c'est la dernière fois que je suis monté au jubé.

Bref, la religion et les règles de vie imposées par l'Église modulaient nos vies en apparence. L'une des priorités du gouvernement de Jean Lesage fut de laïciser l'État québécois, c'est-à-dire de séparer officiellement le pouvoir de l'église et celui du gouvernement dont le crucifix de Duplessis à l'assemblée nationale du Québec demeure une

relique. Jusqu'à cette époque, l'Église catholique contrôlait le système de santé et celui de l'éducation. En créant le régime d'assurance-hospitalisation (1961) et le ministère de l'Éducation (1964), le gouvernement retire du contrôle de l'Église deux des institutions les plus importantes dans une société. À l'époque, il n'y a pas eu de résistance à ce changement important.



### ***L'Égalité des femmes***

Les Québécoises doivent attendre jusqu'en 1940, en pleine Deuxième Guerre mondiale, pour obtenir le droit de vote, 24 ans après les femmes de l'Ouest du Canada. À la suite des efforts constants des féministes qui se sont rendues chaque année au parlement pour l'exiger, le gouvernement du Québec, alors dirigé par le premier ministre Adélard Godbout (1892-1956), accorde finalement le droit de vote aux femmes. Il faut dire que l'appui des femmes est nécessaire pour la production du matériel de guerre en remplacement des hommes qui sont au front. Mais mon père disait à ma mère pour qui voter pour « ne pas annuler son vote ». À l'époque, une femme n'était pas supposée s'y connaître en politique. La série « Le temps d'une paix » illustre très bien cette situation dans plusieurs scènes notamment celle où Joseph-Arthur Lavoie accuse Rose-Anna de parler « au travers de son chapeau » au sujet de la politique.



Avec la Révolution tranquille les femmes obtiennent de plus en plus de droit. En 1960, la pilule contraceptive, connue comme "la petite pilule" est commercialisée au Québec. Très vite, son utilisation se répand malgré la réprobation de l'Église. Il faudra attendre neuf années pour que son utilisation, à des fins contraceptives, soit admise par la loi. Avant cette date, officiellement, la pilule devait être prescrite uniquement pour réguler les cycles menstruels. Cette pilule permet à la femme de se réappropriier son corps et de redéfinir son rôle au sein de la société

En 1962, Claire Kirkland-Casgrain devient la première femme à siéger à l'Assemblée législative du Québec. La même année, la Commission scolaire catholique de Montréal met fin à l'interdiction pour les femmes mariées d'exercer la profession d'institutrice. À l'instigation de Claire Kirkland-Casgrain, promulgation de la Loi 16 qui modifie les droits civils des femmes, met fin à l'incapacité juridique des femmes mariées et atténue la puissance maritale et l'autorité paternelle : les époux sont dorénavant considérés comme des partenaires dans la direction morale et matérielle de la famille.

Avant la Révolution tranquille, on ne sentait pas la nécessité d'instruire une fille car un homme prendrait soin d'elle. Une famille comprenait plusieurs enfants et dès l'adolescence, l'aînée était souvent retirée de l'école pour aider sa mère aux tâches ménagères.

### ***La transformation du rôle de l'État***

Avec la Révolution tranquille l'État est désormais conçu comme un instrument au service du développement du Québec. L'administration publique se professionnalise et remplace les institutions gérées par l'Église. Plusieurs nouveaux ministères sont créés, plusieurs autres seront transformés, de nouveaux mécanismes de gestion et de décision sont adoptés. (1961 : ministère du Revenu, ministère des Affaires culturelles, ministère des Richesses naturelles, Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), Office de la langue française, Conseil des arts du Québec.) La « province de Québec » devient l'« État du Québec ». L'expression « Québécois » succède au vocable « Canadien français ».

En matière de relations fédérales-provinciales, le gouvernement du Québec ne se contente plus de réagir aux projets fédéraux, il entend dicter ses priorités et obtient le droit de se retirer des programmes fédéraux avec pleine compensation financière. Parallèlement, le Québec affirme la légitimité de son action internationale. L'énoncé de la doctrine Gérin-Lajoie sur le prolongement externe des compétences du Québec, l'ouverture des maisons du Québec à Paris (1961) puis à Londres (1963) ainsi que la signature des premiers accords internationaux avec la France en seront les manifestations concrètes. L'action déterminante du Québec dans la Francophonie naissante ainsi que l'impulsion donnée par le choix de Montréal comme lieu d'accueil de l'Exposition universelle de 1967 contribueront à accroître la présence du Québec sur la scène internationale.

### ***La modernisation du système d'Éducation***

Pour réaliser son plein potentiel, le Québec a besoin d'une main-d'œuvre compétente. La modernisation du système d'éducation devient donc l'un des plus gros chantiers de la Révolution tranquille. L'enseignement passe du giron de l'Église à celui de l'État. La commission Parent est mise sur pied, l'école devient obligatoire jusqu'à

l'âge de 16 ans, le gouvernement instaure la gratuité des manuels scolaires, met en place un programme de prêts et bourses et alloue des subventions aux écoles et aux universités. Les élèves vivent la mixité des sexes dans les classes et à l'église, on peut s'asseoir où l'on veut. On n'entend plus le clapet des religieux qui nous signalait qu'il fallait nous lever, s'agenouiller ou s'asseoir.

Cette vague de réformes sans précédent s'accompagne d'une importante restructuration du réseau des commissions scolaires puis aboutit à la création du ministère de l'Éducation et à celle du Conseil supérieur de l'éducation. Quelques années plus tard, on assiste à l'ouverture des premiers cégeps et à la création de l'Université du Québec, la première université publique.

### **Le développement du système social**

Les transformations sont tout aussi profondes dans le secteur de la santé et des services sociaux. La santé, naguère considérée comme l'affaire des individus et des familles, devient une responsabilité publique, tout comme la protection du revenu et l'assistance sociale. Rapidement on vise à structurer les politiques sociales autour des principes d'accessibilité et de gratuité.

La Loi sur l'assurance-hospitalisation entrée en vigueur en 1961, instaure la gratuité des soins

hospitaliers. Auparavant, on devait payer le médecin qui nous soignait. Je me souviens du docteur Aegidius Gagnon de Saint-Martin (île Jésus) qui venait accoucher à la maison, l'un des douze enfants de ma mère. Quelques années plus tard, l'État laïcise l'administration des hôpitaux assurée jusqu'alors par les communautés religieuses. À la suite des recommandations de la Commission Castonguay-Nepveu, l'État instaure un régime d'assurance maladie complet et universel pour les soins médicaux et met sur pied le système de santé et de services sociaux tel que nous le connaissons aujourd'hui.



### **Conclusion**

On en a connu des changements et on est bien préparé à en vivre d'autres. Lorsque je dis à mon petit-fils que la télévision n'existait pas dans ma jeunesse, il croit que je lui raconte une blague. J'ose à peine réfléchir à ce qu'il dira à ses propres petits enfants !

J'espère que ce petit retour dans le temps vous a intéressé.

**Besoin de parler**



Ligne d'écoute : 450-664-2787  
Sans frais : 1-888-664-1558  
cecoutelaval@videotron.ca  
http://www.centredecoute.com

*Mission*

Le Centre d'Écoute de Laval offre un service d'écoute téléphonique généraliste, confidentiel, anonyme et gratuit à toute personne éprouvant le besoin de partager une émotion et de se confier.

*Rôle*

**Offrir une écoute empathique, accessible, permettant de :**

- Briser l'isolement
- S'exprimer sans crainte de jugement
- Se sentir accueilli, respecté dans ses propos
- Exposer un vécu, heureux ou pénible
- Commenter sa réalité : détresse psychologique, santé physique ou mentale
- Décambrer le stress, les états de crise ou de panique
- Entamer des réflexions éclairées
- Entrevoir les solutions possibles d'une problématique quelconque
- Évacuer des contenus douloureux qui affectent et perturbent
- Dévoiler un secret trop lourd et se libérer ainsi de la honte ou de la culpabilité
- Être dirigé, au besoin, vers des ressources appropriées

Une formation initiale en écoute active est donnée à tous les bénévoles du Centre d'Écoute de Laval. Celle-ci est le pré-requis essentiel au service d'écoute offert. Depuis le début de notre fondation, nous travaillons au développement et à l'enrichissement de cette formation dans l'objectif, toujours présent, d'outiller adéquatement le bénévole pour qu'il offre un service d'écoute de qualité et vive une expérience gratifiante.

Nos services d'écoute sont offerts du lundi au vendredi de 9h00 à 21h00 et le samedi de 9h00 à 17h00.

*Services*

Ligne d'écoute : 450-664-2787



# Maison de Soins Palliatifs de Laval

## Engagement bénévole Un appel aux retraités de la Ville de Laval

La Maison des Soins Palliatifs de Laval est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'offrir gratuitement des services à la personne en fin de vie de façon à ce qu'elle puisse terminer ses jours paisiblement soutenue par une équipe soignante et entourée de ses proches dans un environnement calme et chaleureux.

Le bénévole collabore à la collectivité en mettant à profit ses compétences et ses expériences. Il participe en apportant sa part d'humanité et de chaleur. Le bénévole s'engage librement dans des activités correspondant à ses intérêts et à ses choix personnels.

L'engagement demandé est entre 3 et 5 heures par semaine dans les champs d'activités suivants :  
les soins et l'accompagnement - l'accueil des familles et des visiteurs à la réception - la cuisine  
le secrétariat - l'entretien - les collectes de fonds

Vous avez envie de participer à notre mission et de faire partie de notre équipe, alors contactez-nous.  
Nous vous encourageons à venir nous rencontrer.

Nancy Lacas, responsable des bénévoles

Maison des Soins Palliatifs de Laval inc.  
655, Avenue Bellevue, Laval (Québec) H7C 0A8  
Téléphone : 450-936-4300 poste 289 Fax : 450-936-4301  
Site web [www.msplaval.ca](http://www.msplaval.ca) Courriel : [benevoles@msplaval.ca](mailto:benevoles@msplaval.ca)

## Capsule astronomique

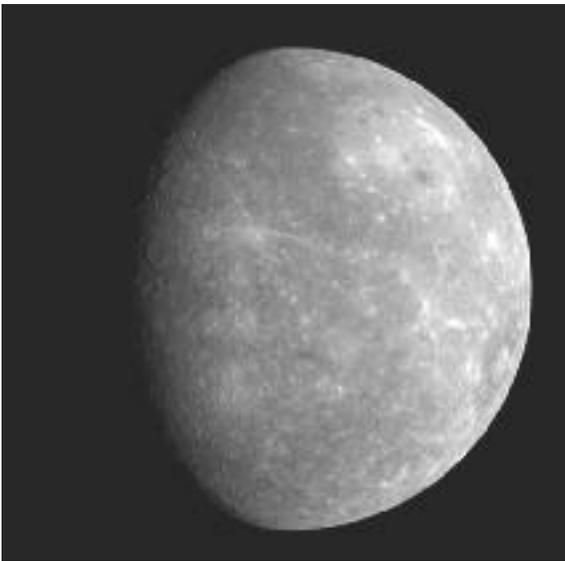


Jean-Marc Richard

### La planète Mercure,

#### « LA » place pour bronzer rapidement!

Depuis avril 2007, je m'invite dans votre bulletin avec mes textes traitant d'astronomie et d'astro-nautique. Parmi ceux-ci, vous avez «survolé» les planètes Vénus, Mars, Jupiter et Saturne. Il en reste trois à découvrir, soit Mercure, Uranus et Neptune. Au tour de la planète Mercure de se dévoiler un peu.



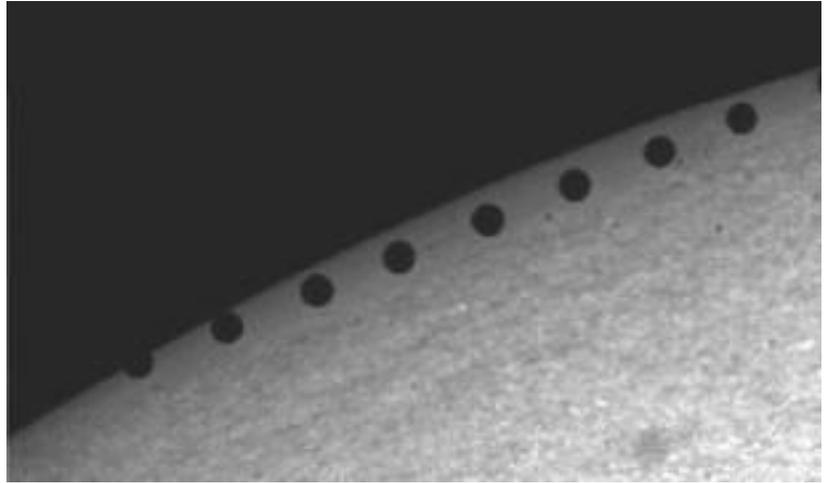
La planète Mercure (Sonde Messenger, 2008-01-14) Source : NASA

Première planète dans l'ordre à partir du Soleil, Mercure est en effet le corps céleste le plus près de notre étoile. On croirait que c'est aussi la plus chaude étant donné sa proximité avec le Soleil, mais c'est Vénus qui remporte ce concours dû à l'effet de serre qui étouffe la planète dans une chaleur humide de vapeur de dioxyde de carbone avec une température de 460 °C.

Toutefois, à la surface de Mercure, si vous êtes au soleil, vous bénéficierez d'un chaleureux 430 °C avec en prime un «sun tan» instantané que je qualifierais aussi de «croustillant»! En effet, la planète Mercure ne possédant aucune atmosphère (comme la Lune) qui l'enveloppe, les rayons du Soleil sont très efficaces. Par contre, durant la nuit, cette caractéristique de ne pas avoir d'atmosphère fera en sorte que le froid de l'espace vous congèle instantanément avec un minimum de -180 °C! Tout de même assez parti-

culier de passer d'une saucisse bien rôtie sur le BBQ à un bâtonnet de Popsicle juste en se plaçant du soleil à l'ombre!

Mercury est une planète minuscule à peine plus grosse que la Lune, avec un diamètre de 4 878 km, comparativement à notre satellite naturel qui a un diamètre de 3 476 km. La photo suivante donne une idée de la taille de la planète par rapport au Soleil.



Montage photographique montrant Mercure passant devant le Soleil

On a longtemps cru que Mercure était «verrouillée» avec la même face toujours vis-à-vis le Soleil un peu comme la Lune avec la Terre. Ce n'est que dans les années 1960, en utilisant les ondes radios et le radar, qu'on a déterminé que Mercure avait une rotation sur elle-même non en 24 heures comme sur Terre, mais en... 58.7 jours! Comme dit la chanson « À Winnipeg les nuits sont longues»...Elles sont bien plus longues sur Mercure!

Une année compte 88 jours sur cette planète par rapport à 365 pour la Terre. Cela démontre que la planète doit conserver une révolution très rapide autour du Soleil pour ne pas s'y engouffrer par la force de gravitation de l'étoile.

C'est un monde rocheux où il n'y a évidemment aucune activité. C'est un peu une planète morte, presque une boule de cendre continuellement rôtie par le Soleil à proximité. Sa surface est un peu similaire à la Lune avec le même relief de cratères, de dépressions et de surfaces plus ou moins planes.

Sa particularité est son noyau central qui est énorme. Il occupe environ 70% du rayon de la planète enveloppé dans un manteau de 600 km d'épaisseur. À titre de comparaison, le noyau de la Terre représente environ 30% du volume de celle-ci.

Explorer la planète Mercure est un peu compliqué. Envoyer une sonde spatiale dans cette région implique que l'engin a tendance à trop accélérer, car il s'approche exceptionnellement du Soleil qui a l'attraction la plus puissante du système solaire.



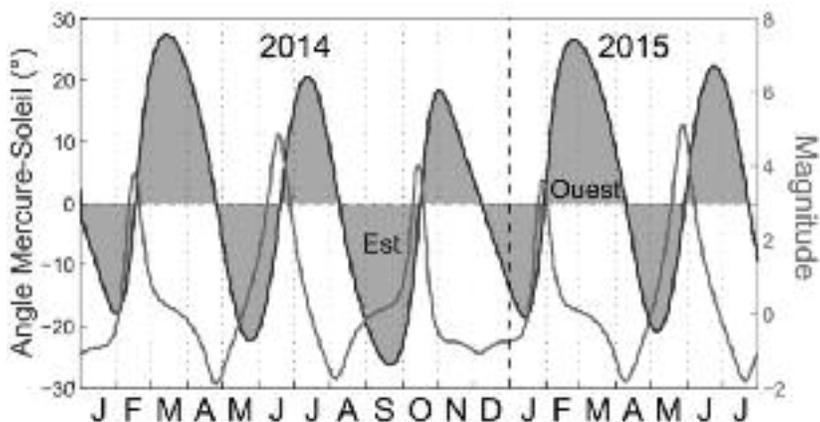
Sonde Mariner 10

Il faut donc embarquer beaucoup de carburant pour être en mesure de contrôler la sonde pour qu'elle puisse effectuer son travail adéquatement. À ce jour, deux sondes se sont approchées de Mercure pour l'étudier. Mariner 10 a survolé Mercure entre 1974 et 1975 et la sonde Messenger s'est placée en orbite autour de la planète en 2011.



Sonde Messenger

Il est possible de localiser Mercure à l'oeil nu. Elle apparaît comme une petite étoile après le coucher du soleil très bas à l'horizon ouest ou elle précède celui-ci à l'horizon est avant son lever. La difficulté est qu'il faut attendre que la planète soit la plus distante possible du soleil (élongation maximum) pour ne pas la «perdre» dans la luminosité de ce dernier. Si vous souhaitez utiliser des jumelles pour en voir plus, soyez



excessivement prudent pour ne pas diriger les jumelles vers le soleil s'il est à proximité. C'est instantanément mortel pour les yeux!

Source : [www.planetobs.com](http://www.planetobs.com)

Le tableau ci-haut indique que les prochaines périodes favorables pour localiser à l'oeil nu Mercure dans le ciel sont :

- Fin septembre 2014 à l'horizon est avant le lever du soleil
- Fin octobre 2014 à l'horizon ouest après le coucher du soleil
- Milieu de janvier 2015 à l'horizon est avant le lever du soleil
- Fin février 2015 à l'horizon ouest après le coucher du soleil
- Début mai 2015 à l'horizon est avant le lever du soleil
- Fin juin 2015 à l'horizon ouest après le coucher du soleil

Voilà que notre petit voyage à Mercure se termine ici. J'espère que ces quelques lignes vous ont permis de mieux connaître cette planète souvent négligée mais qui a sa place dans la mécanique du système solaire.

Mercury, le messenger romain des dieux. La rapidité de ce coursier de l'antiquité se reflète dans les apparitions et les disparitions de la planète au lever et au coucher du Soleil.

N'hésitez pas à me communiquer vos commentaires. C'est avec plaisir que j'en prendrai connaissance.  
[jmr.astro@videotron.ca](mailto:jmr.astro@videotron.ca)

✂ Découpez ici

ASSOCIATION DES EMPLOYÉS RETRAITÉS DE LA VILLE DE LAVAL  
**AVIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE**

Nom : \_\_\_\_\_

No. d'employé : \_\_\_\_\_

NOUVELLE ADRESSE :

Adresse : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Tél. : (\_\_\_\_) \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

ADRESSE COURRIEL : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

FAIRE PARVENIR À :

L'Association des employés retraités de Ville de Laval  
 3235, Saint-Martin Est, bureau 214  
 Laval (Québec) H7E 5G8  
 Courriel : [aervl@videotron.ca](mailto:aervl@videotron.ca)

De plus, vous devez faire parvenir vos changements  
 au comité de retraite :

Comité de retraite du régime de retraite des employés de la Ville de Laval  
 1333 boulevard Chomedey, Bureau 905  
 C.P. 422 Succursale St-Martin  
 Laval, Québec H7V 3Z4



Jean Couvrette

Depuis plus de 30 ans déjà, notre collègue Jean Couvrette a comme passion le vin. Il est président et fondateur du Club des Amis du vin de Laval depuis 2003.

## L'Italie... et la dolce vita !

### Le Piémont

Pour cette nouvelle chronique, je vais vous parler de l'Italie du Nord, de l'Ouest et de l'Est. À l'Ouest, c'est le Piémont, situé aux pieds des Alpes, d'où vient son nom. Le Piémont est une des plus belles régions de l'Italie. On y produit deux des plus grands vins, le Barolo et le Barbaresco. Le cépage est le nebbiolo.

On dit du Barolo qu'il est le vin des rois et le roi des vins. La vigne pousse très bien au sud-est et non à l'ouest. La région est montagneuse et il y a beaucoup de roches. Le Piémont est très brumeux et les hivers sont très rigoureux. Tout se passe près de la ville d'Alba, au nord-est le Barbaresco et au sud-ouest le Barolo, dans les collines des Langhe.

Pour mieux comprendre la législation italienne, voici quelques définitions :

- 1- DOCG – signifie Denominazione di origine controllata & garantita, produit les meilleurs vins.
- 2- DOC – signifie Denominazione di origine controllata, produit de très bons vins à excellent.
- 3- IGT – signifie Indicazione geografica tipica, produit de bons vins de pays.
- 4- Vino di tavola – signifie vin de table italien, produit des vins ordinaires.

DOCG – Le Barolo pousse bien dans les collines des Langhe. C'est un vin puissant qui demande un long vieillissement. En 2004, j'ai goûté un Barolo de 1964 et il avait encore un beau fruit et un très beau nez, surprenant. Le Barolo vieillit 2 à 3 ans dans des gros fûts de Slovénie. Il peut vieillir 30 ans.

DOCG – Le Barbaresco vieillit un minimum de deux ans en fût de Slovénie. Il est plus féminin que le Barolo. C'est un vin élégant avec beaucoup de finesse, mais un vin solide. Il peut vieillir 25 ans.

DOC – Il y a aussi le Barbera, cépage 100 % barbera. Le Barbera s'est beaucoup amélioré depuis quelques années; une robe riche, des arômes de fruits mûrs, un beau vin.

La région des Langhe est la vedette montante du Piémont avec ses cépages le nebbiolo, le barbera merlot et autres. Il y a aussi les Dolcettos d'Acqui, d'Alba, d'Asti, delle Langhe, di Ovato, dont le cépage est le dolcetto à 100 %.

La Vénétie

À l'est, la Vénétie est une très belle région vinicole, reconnue pour ses vins blanc et rouge. Dans le blanc, il y a le Recioto di Soave, et en rouge, l'Amarone della Valpolicella. Le plus grand laboratoire de recherche vinicole d'Italie est situé à Vérone, en Vénétie.

Les cépages en blanc sont le garganega avec lequel on produit le Soave, le chardonnay, le pinot blanc, le pinot gris, le glera trebbiano.

Dans le rouge, le corvina est le cépage principal pour l'Amarone et le Bardolino superiore le rondinella et molinara, merlot, cabernet sauvignon, barbera, cabernet franc, rosso pinot nero.

Auparavant, la Vénétie faisait partie de l'Autriche. C'est en 1866 qu'elle a été annexée à l'Italie. Ce que je reproche à certains vins de la Vénétie, c'est que les rendements sont souvent trop élevés.

À tous les printemps, au mois de mars, se tient la foire vinicole VINITALY à Vérone. Les vigneron de toute l'Italie s'y donnent rendez-vous. En mars dernier, plus de 4 600 exposants ont participé à la foire.



**Pour la présente édition de L'Envol, avec mon comité, nous avons dégusté les vins suivants :**

### **Mousseux**

Voga Prosecco – Italie  
(18,15 \$ - Code SAQ : 11904443)  
Cépage : Glera à 100 %, région Vénétie  
Notes de dégustation : couleur jaune pâle, nez délicat; en bouche fruit blanc, belle acidité, léger goût de citron, vin agréable.  
Servir en apéro avec du saumon fumé.

### **Les blancs**

Si Soave 2013 – Italie (Vénétie)  
(15,10 \$ - Code SAQ : 11254495)  
Cépage : Garganega à 90 % et trebbiano à 10 % ; alcool 12,5 % ; région Vénétie  
Notes de dégustation : couleur jaune pâle, au nez un peu d'amandes, gras en bouche, suave, belle longueur.  
Servir à 10°, en apéro ou avec du poisson en sauce.

Voga Pinot Grigio 2012 - Italie  
(16,20 \$ - Code SAQ : 10803114)  
Cépage : pinot gris à 100 % ; alcool 12 % ; région Vénétie  
Notes de dégustation : couleur jaune paille avec des reflets verts, nez de fleurs, un côté minéral, un peu de lime, fruits tropicaux ; en bouche fruits confits, de pamplemousse, lime, mangue, un bon vin.  
Servir à 10°, en apéro, avec du poisson ou des fruits de mer.

### **Les rouges**

Le Brume Langhe DOC 2008 - Italie  
(25,00 \$ - Code SAQ : 12328206 - Importation privée Vinatovin)  
Cépages : barbera à 40 %, nebbiolo à 40 % et merlot à 20 % ; alcool 12,5 % ; région Langhe Piémont  
Notes de dégustation : au nez petits fruits rouges, prune ; en bouche petits fruits, cerise en grappe, fraise, légère amertume, belle acidité, longueur moyenne.  
Servir à 16°, avec de la pizza, du rôti de bœuf, de la bavette de boeuf.

Barbera Alba 2011 - Italie  
(25,15 \$ - Code SAQ : 12327916 - Importation privée Vinatovin)  
Cépages : barbera à 100 % ; DOC ; alcool 13 % ; région Alba Piémont  
Notes de dégustation : couleur rouge foncé, grenat ; au nez fraises macérées; gustatif petits fruits rouges, épices avec une petite amertume, une pointe d'acidité, très beau fruit en bouche.  
Servir à 16°, avec de la pizza, du bœuf braisé, fromage à pâte ferme. Bon vin.



Vigna Montecorna Ripasso 2012 - Italie  
(21,35 \$ - Code SAQ : 908269)  
Cépages : corvina, rondinella et molinara ; DOC ; alcool 14 % ; région Valpolicella Vénétie  
Le vin fait une refermentation sur les lies d'amarone pour lui donner plus de structure.  
Notes de dégustation : couleur foncée ; en bouche fruits noirs, intense, belle longueur, très beau vin.  
Servir à 16°- 18°, à carafier 30 minutes, avec de la pizza, du rôti de bœuf, gibier et agneau.

Barbaresco DOCG 2009 - Italie  
(49,55 \$ - Code SAQ : 12327887 - Importation privée Vinatovin)  
Cépages : nebbiolo à 100 % ; alcool 13 % ; région Piémont  
Vin d'une classe supérieure. Peut vieillir de 20 à 25 ans.  
Notes de dégustation : couleur rubis ; au nez parfum de fleurs, fruits rouges ; en bouche tendre délicat, bonne longueur, vin équilibré, très beau vin.  
Servir à 18°, à carafier 2 heures, avec du gibier à poil et à plumes, agneau, bavette de bœuf saignante.

Barolo del comune di Barolo 2009 - Italie  
(51,50 \$ - Code SAQ : 11969554)  
Cépages : nebbiolo à 100 % ; DOCG ; alcool 14,5 % ; région Piémont  
Vin d'une classe supérieure. Peut vieillir de 25 à 30 ans.  
Notes de dégustation : couleur rouge clair ; au nez très parfumé, fruits, griottes, fraises, épices ; en bouche griottes, un peu d'épices, belle acidité, très belle longueur. Très beau vin.  
Servir à 18°, à carafier 2 à 3 heures, avec des pâtes aux tomates et au bœuf braisé, des côtelettes d'agneau aux herbes, gibier.

Amarone della Valpolicella 2010 - Italie  
(39,00 \$ - Code SAQ : 10271904)  
Cépages : corvina, rondinella et molinara, le principal cépage est le corvina à 70 % ; DOC ; alcool 15 % ; région Vénétie  
Le raisin est cueilli fin septembre début octobre. Ensuite, les grappes sont placées dans des caissons dans un grand entrepôt sec, chaud et bien aéré, pendant 3 mois. Le raisin perd ainsi 30 % de son eau et il est gorgé de sucre. La fermentation se fait en janvier et février. L'Amarone est un vin puissant.  
Notes de dégustation : chaud, couleur foncée ; olfactif un vin complexe, fruits rouges, 2010 a été une petite année, mais le vin est très agréable ; en bouche très fruité, belle longueur.  
Servir entre 16° - 18°, à carafier 1 heure, avec du canard, bœuf braisé, fromage parmesiano reggiano, le côté sucré salé c'est très bon.



Voilà qui termine notre visite en Italie. Je remercie les membres de mon comité de dégustation qui, pour cette occasion, comptait dans ses rangs un retraité de la ville en la personne de Jean Brisset. Je remercie également les agences Vinatovin, Divin Paradis et Focus, ainsi qu'Axel, Zamar et Virginie Gazaille pour leur grande collaboration.

Sur ce, bonne dégustation et à la prochaine !

*Note : Si vous avez des questions pour notre chroniqueur, vous pouvez les acheminer par courriel à : [aervl@videotron.ca](mailto:aervl@videotron.ca), à l'attention de Jean Couvrette*



Me Christiane Ratelle

Me Christiane Ratelle, notaire, chapeaute le service d'assistance juridique des Complexes funéraires Yves Légaré. Elle vous propose des chroniques d'information juridique sur des sujets tels les testaments, les mandats, les préarrangements et les volontés funéraires.

### Le respect des volontés du défunt

On entend souvent la formule suivante : « *Je ne veux pas laisser de trouble à mes enfants* ». C'est la sagesse qui parle. En précisant nos volontés relatives à nos arrangements funéraires que ce soit dans un testament, des préarrangements ou dans tout autre écrit, on s'assure qu'elles soient respectées et on évite ainsi de possibles discussions et déchirements inutiles dans les familles (« *Maman méritait bien cela* » ou, à l'inverse, « *Non, non, on dépense le minimum, gardons-en plus pour nous* »).

Quand l'amour et la bonne entente règnent, il n'y a évidemment pas de difficulté. Ce n'est malheureusement pas toujours la réalité au quotidien. Avec l'éclatement des familles, les mésententes débent souvent au salon funéraire.

On pourrait penser à l'exemple où les enfants du défunt divorcé et la nouvelle conjointe de fait ne s'entendent ni sur qui peut faire le choix des arrangements funéraires ni sur le choix proprement dit de tels arrangements funéraires. Ils sont tous présents dans le bureau du conseiller et la tension monte.

En tant que notaire oeuvrant pour un salon funéraire, j'agis alors à titre de conseiller et souvent de médiateur pour les familles vivant de telles mésententes. Il faut alors agir avec doigté et impartialité, sans s'immiscer dans la dynamique familiale et dans le plus strict respect de la loi.

### Ce qu'en dit le Code civil du Québec

Suivant l'article 42 du Code civil du Québec, le choix des funérailles et du mode de disposition du corps (incinération ou embaumement du corps et inhumation) appartient à la personne concernée. À défaut de volontés exprimées par le défunt, il faut s'en remettre à la volonté des successibles ou héritiers qui sont tenus d'agir.

Après avoir discuté avec la famille et expliqué la teneur de l'article 42, nous vérifierons l'existence ou non de volontés exprimées par le défunt. Ces volontés peuvent s'exprimer par tout écrit revêtu ou non de la forme testamentaire savoir un testament, des préarrangements funéraires ou tout autre écrit à cette fin. En l'absence d'un tel écrit, ce sont les héritiers ou successibles qui décident. Or, la conjointe de fait ne se qualifie pas à ce titre à moins d'un testament qui la désigne à cet effet.

Dans notre exemple, Monsieur a désigné dans son testament sa conjointe comme seule héritière et liquidatrice de sa succession. C'est donc elle, à l'exclusion des enfants, qui choisira les arrangements funéraires, en respectant cependant les indications du défunt à cet effet dans le testament. En l'absence de testament, les enfants (les successibles au sens de la loi) auraient pu décider des arrangements à la majorité d'entre eux.

Mon expérience comme notaire depuis plus de 15 ans dans une maison funéraire m'enseigne que nombre de malentendus et de mésententes familiales auraient pu être évités si le défunt avait pris soin de consigner et faire connaître ses volontés.

Parlez-en à vos proches

Si vous avez consigné ces volontés dans votre testament, n'hésitez pas à en parler puisqu'il est possible que l'on retrace votre testament plusieurs jours après les funérailles. Il serait fâcheux (!) que l'on vous incinère et que vos cendres soient répandues aux quatre vents, alors que vous auriez souhaité être embaumé et que votre corps soit inhumé en pleine terre.

N'hésitez pas non plus à donner à votre notaire des instructions précises sur le sujet ce qui évitera que cet aspect votre testament se limite à une formule laconique du genre « *Je laisse le soin à mon liquidateur de voir à mes arrangements funéraires* » ce qui signifie que c'est votre liquidateur qui va choisir et non vous.

Une autre excellente façon de faire valoir vos volontés est d'acheter des préarrangements puisqu'encore là c'est vous qui décidez. La formule est simple, vous payez de votre vivant pour un service qui sera rendu à votre décès. Une partie des sommes d'argent confiée à la maison funéraire doivent être déposées en fidéicommiss et ce n'est qu'à votre décès qu'elles pourront être retirées. Nous aborderons ce sujet plus en détail dans une prochaine chronique.



**YVES LÉGARÉ**  
Complexes funéraires

*Avec vous*

N'hésitez pas à en parler, ça ne fait pas mourir!

## PROGRAMME D'AIDE

Cher(e) ami(e) retraité(e), si tu crois souffrir d'un problème d'alcool, de jeux, de médicament, de drogue ou de dépendance affective et que cela affecte ta vie personnelle ou familiale, une solution s'offre à toi. Informe-toi.

Alain Renaud (450) 963-0811



# CROISIÈRES POUR TOUS

Celebrity X Cruises®

## CROISIÈRES ACCOMPAGNÉES EN FRANÇAIS

### TRÉSORS D'ITALIE ET DE LA MER ADRIATIQUE

Départ le 28 août • Montréal - Venise (arrivée à Venise le 29 août)  
1 nuit à Venise, 2 nuits à Rome. Vol de retour le 12 septembre 2015

**28 août au 12 septembre 2015**



**CELEBRITY CONSTELLATION**



Groupe accompagné par  
Guy Bergeron  
et Suzy Robichaud



Celebrity X Cruises

Cabine intérieure : 4199\$ • Cabine avec balcon : 4999\$  
Tarifs par personne en occ. double incluent :  
Vols, nuits à Mestre et Rome, visite de la ville de Rome, croisière,  
transferts, taxes, frais administratifs.



Celebrity X Cruises

Groupe accompagné par  
Stéphane Bruyère



### LES BEAUTÉS DE L'ITALIE ET DES ÎLES GRECQUES

Départ le 30 mai • Montréal - Barcelone (arrivée à  
Barcelone le 31 mai) 2 nuits à Barcelone pour pouvoir  
visiter cette magnifique ville. Vol de retour le 15 juin 2015

**30 mai au 15 juin 2015**



**CELEBRITY EQUINOX**

Cabine intérieure : 4299\$ • Cabine avec balcon : 4899\$  
Tarifs par personne en occ. double incluent : Vols, 2 nuits à Barcelone  
et à Athènes et visite des villes,  
croisière, transferts, taxes, frais administratifs.

### LES MERVEILLES DE LA PÉNINSULE IBÉRIQUE

Départ le 01 octobre • Montréal - Barcelone (arrivée à  
Barcelone le 2 octobre) Vol de retour le 17 octobre 2015

**01 au 17 octobre 2015**



**CELEBRITY EQUINOX**



Groupe accompagné par  
Stéphane Bruyère



Celebrity X Cruises

Cabine intérieure : 3999\$ • Cabine avec balcon : 4699\$  
Tarifs par personne en occ. double incluent :  
Vols, croisière, 2 nuits à Barcelone et visite de la ville,  
transferts, taxes, frais administratifs.

Choix d'excursions dans la majorité des escales avec guide francophone. (Optionnel)

Tarifs et disponibilité sujets à changement sans préavis avant une réservation en bonne et due forme. Assurances voyages, excursions,  
pourboires et dépenses personnelles non inclus. Cabine en occupation double. Frais de contribution FICAV de 1\$ / 1000\$ non inclus.



**2100 Boulevard Le Corbusier, Local 5, Laval (Québec), H7S 2C9**  
**Tél. : 450-680-2221 • Sans frais: 1-866-680-2221**

Titulaire d'un permis du Québec

# RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LAVAL AIDE-MÉMOIRE

## Avantages en direct – site Web

Le site est à votre disposition afin de :

- consulter votre plus récent relevé annuel;
- obtenir des formulaires pour faire des changements à votre dossier personnel;
- obtenir l'aide-mémoire sur votre régime de retraite; et
- consulter des liens vers d'autres sites connexes.

L'adresse pour accéder au site est la suivante : <https://laval.retraite.avantagesendirect.com>.

## Comment faire un changement d'adresse ?

- En ligne dans le site **Avantages en direct** : vous devez compléter le formulaire à cet effet et le retourner par la poste à l'adresse indiquée sur le formulaire.
- Par téléphone au **(450) 978-5877** : vous devez nous fournir les renseignements suivants :
  1. Nom et prénom
  2. Date de naissance
  3. Numéro d'employé
  4. Trois derniers chiffres de votre numéro d'assurance sociale
- Par courriel au [rentes@ville.laval.qc.ca](mailto:rentes@ville.laval.qc.ca) : vous devez nous fournir les renseignements suivants :
  1. Nom et prénom
  2. Numéro d'employé
  3. Ancienne adresse et la nouvelle adresse avec numéro de téléphone
- Par la poste au **1333, boul. Chomedey, bur. 905, C.P. 422. Succ. St-Martin, Laval, QC, H7V 3Z4** : vous devez nous fournir les renseignements suivants :
  1. Nom et prénom
  2. Numéro d'employé
  3. Ancienne adresse et la nouvelle adresse avec numéro de téléphone

Note : Nous transmettons votre changement d'adresse au Service des ressources humaines pour l'assurance collective, à Fiducie Desjardins pour vos relevés fiscaux ainsi qu'à l'Association des employés retraités de la Ville de Laval seulement si vous y avez consenti.

## Comment faire un retrait de vos cotisations volontaires ?

Si vous avez fait des cotisations volontaires pendant votre vie active, vous devez, avant que vous n'ayez atteint l'âge de 71 ans, retirer vos cotisations du régime. Veuillez contacter le Bureau du Régime de rentes au **(450) 978-5877** afin de discuter de vos options.

---

## Assurance collective

Pour de l'information concernant votre assurance collective, un changement à vos protections ou vos relevés fiscaux, vous devez communiquer avec le Service des ressources humaines de la Ville de Laval au **(450) 978-6560**.

---

# RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LAVAL AIDE-MÉMOIRE

## Comment faire un changement ...

- de bénéficiaire?
  - d'institution financière ?
  - de statut matrimonial (divorce, séparation, nouveau conjoint, etc...) ? ou
  - aux retenues d'impôt (fédéral et/ou provincial) ?
- En ligne dans le site **Avantages en direct** : vous devez compléter le formulaire à cet effet et le retourner par la poste à l'adresse indiquée sur le formulaire.
  - Par téléphone au (450) 978-5877 : afin de vous procurer le formulaire nécessaire.
  - Par courriel au [rentes@ville.laval.qc.ca](mailto:rentes@ville.laval.qc.ca) : afin de vous procurer le formulaire nécessaire.

## Que faire en cas de décès?

Contactez le Bureau du Régime de rentes par téléphone au (450) 978-5877 ou par courriel au [rentes@ville.laval.qc.ca](mailto:rentes@ville.laval.qc.ca) afin de fournir les informations sur la personne décédée.

Documents à fournir :

- Certificat de décès
- Chèque de remboursement de rente, s'il y a lieu

De plus, si vous êtes le conjoint survivant et qu'une rente vous est payable, vous devez prendre rendez-vous au Bureau du Régime de rentes afin de transférer la rente à votre nom. Vous devez fournir les documents suivants :

- Un spécimen de chèque personnalisé
- Déclaration de statut matrimonial (marié, célibataire, conjoint de fait, etc...)
- Preuve de naissance
- Preuve d'identité

Vous devez communiquer avec le Service des ressources humaines afin de vérifier si un montant d'assurance-vie est inscrit au dossier du défunt au numéro (450) 978-6560.

## Fiducie Desjardins

Cette organisme est responsable du paiement de votre rente et d'émettre les feuillets d'impôt y étant associés. Pour toute information concernant vos feuillets, vous pouvez appeler au (514) 286-5986.

Note : Un nouveau retraité ou bénéficiaire reçoit un « talon de chèque » lors du premier paiement de rente. Il recevra d'autres « talons » par la suite seulement lorsqu'il y aura des changements au montant brut de sa rente payable.

## **BUREAU DU RÉGIME DE RENTES**

Téléphone : (450) 978-5877

Courriel : [rentes@ville.laval.qc.ca](mailto:rentes@ville.laval.qc.ca)

# PROGRAMME PRIVILÈGES GROUPE

## Profitez de multiples avantages pour vos assurances :

### Exclusivement pour les membres de

l'Association des employés retraités de Ville de Laval

- 10 % à 20 % de rabais sur vos primes d'assurance Automobile et Habitation
- Élimination de la franchise jusqu'à 500 \$
- Assistance à domicile « Aladin » incluse dans votre contrat habitation
- Possibilité d'un contrat de 24 mois avec prélèvements bancaires sans frais
- Assurance voyage
- Et beaucoup plus...

Pour nous joindre : 450 978-4446 [www.gplassurance.com](http://www.gplassurance.com)

*Solutions sur mesure - Service personnalisé*

Cabinet en assurance de dommage et de services financiers

### ASSURANCE SANTÉ AUX RETRAITÉS DE 65 ANS ET PLUS

Nul besoin de vous rappeler que vos assurances collectives prennent fin lorsque vous atteignez l'âge de 65 ans. C'est pour cette raison que nous sommes heureux de vous offrir un programme conçu spécialement pour vous, retraités de la Ville de Laval. Cette offre s'applique également aux conjoint(e)s et aux bénéficiaires.

Vous pourrez vous prévaloir de l'assurance santé offerte par la Financière Manuvie et ce, sans questionnaire médical dans les 60 jours suivant la fin de votre couverture avec votre assurance collective. Pour des renseignements supplémentaires, nous vous invitons à communiquer avec  **votre courtier, M. Gary Lowe (450-978-4446)**, qui se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.



L'UNION  
CANADIENNE  
COMPAGNIE D'ASSURANCES



CROISIÈRES POUR TOUS

Rabais de 50% pour les  
membres de l'association



SPÉCIALISTES DE CROISIÈRES

2100 Boulevard Le Corbusier, Local 5, Laval (Québec), H7S 2C9

Tél.: 450-680-2221 • Sans frais: 1-866-680-2221

Titulaire d'un permis du Québec



Desjardins

Caisse d'économie des employés  
de Ville de Laval

Richard Lauzon, Pl. fin.  
Planificateur financier

3009 boulevard Industriel  
Laval (Québec) H7L 3W9

Planificateur financier et  
représentant en épargne collective  
pour Desjardins Cabinet  
de services financiers inc.

450 975-8583, poste 229  
Télécopieur : 450 975-8591  
[richard.j.lauzon@desjardins.com](mailto:richard.j.lauzon@desjardins.com)

Obtenez 15% de rabais sur votre repas !

Laval

3298, Saint-Martin O.  
Laval (Québec)  
H7T 1A1

Tél.: 450 973-9160

PACINI



St-Eustache

535, Arthur-Sauvé  
St-Eustache (Québec)  
J7P 4X4

Tél.: 450 623-8443

\* Sur présentation de votre carte de retraités de Ville de Laval



JMA  
Diagnostics.

Tests sanguins et d'urine  
Électrocardiogramme (ECG)

Holter & MAPA

Laval et Rive-Nord: 450 622-4556  
Montréal et les environs: 514 370-8556